

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2020

Présents : MM KEMIH, DEBOUESSE, LAS, MUGUET, CAURET, MORA, LAPP, ITARD, MARCHOUX, CHRISTOPHE, Mmes LANEURIT Céline, LANEURIT ML, BUISSON, AMISET, PELLISSIER, SINIC, GUYONNET

Pouvoirs : de Mme SERVIERES à Mme BUISSON ; de Mme DURNEZ à Mme BUISSON.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : M. DEBOUESSE Loïc

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance du 30 octobre 2020 est soumis à l'approbation du conseil municipal. Vote POUR à l'unanimité.

PLAN DE RELANCE DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du plan de relance économique et solidaire voté le 02.07.2020 par le département, 15 millions d'euros de crédits supplémentaires ont été prévus pour aider les projets des territoires. Deux dispositifs exceptionnels ont été mis en place concernant la réalisation de travaux sur la voirie et les bâtiments. Ces deux dispositifs viennent compléter ceux que la commune sollicite habituellement. Le seul engagement demandé est que les travaux soient soldés avant fin juin 2021 pour amener de l'activité aux entreprises locales sur les premiers mois de l'année.

Les subventions du conseil départemental représenteront pour chaque dispositif jusqu'à 30 % des travaux HT, avec un plafond maximal de 40 000 € de dépenses éligibles, qui permet de lancer des opérations sur simple demande de devis sans nécessité de recourir à une procédure de marché public longue.

Aucuns travaux de voirie n'ayant été prévus en 2020 lors du vote du budget primitif, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande d'aide départementale au titre du plan de relance Voirie. Le devis estimatif s'élève à 34 067.50 € HT et comprend la réfection du chemin rural de Frémont, la route de Crozet (du RD 2144 jusqu'au cabinet vétérinaire), la voie communale n° 10 de Piray et l'impasse des fauvettes au Cluzeau.

La subvention pourrait donc s'élever à 10 220.25 €.

Vote POUR à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

La ligne de trésorerie conclue en mars 2020 n'a été remboursée en totalité que fin juillet. Le crédit agricole demande donc la somme de 34 € au titre des intérêts pour le 3^e trimestre. Une décision modificative budgétaire est donc nécessaire, le chapitre budgétaire 66 n'ayant plus de crédits.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget ainsi qu'il suit :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| - Article 6615 intérêts des comptes | + 34 € |
| - Article 615221 entretien bâtiments | - 34 € |

Vote POUR à l'unanimité.

CONTRATS – CONVENTIONS - BAUX

1 - Contrat d'abonnement logiciels Cosoluce du 01.01.2021 au 31.12.2023

Le contrat avec la société COSOLUCE concernant les logiciels de comptabilité, paie, élections, état civil, immobilisations, emprunts, population, recensement militaire, arrive à échéance le 31.12.2020.

COSOLUCE propose de signer un nouveau contrat pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2023.

Le coût de ce contrat est de 2 149.00 HT par an, soit 2 578.80 € TTC, prenant en charge toutes les mises à jour, l'intervention sur site ou par téléphone d'agents pour effectuer les dépannages,

Pour mémoire, jusqu'en 2012, la commune avait un autre fournisseur et payait 5299.52 € TTC par an au niveau de la maintenance.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour renouveler ce contrat d'abonnement et l'autoriser à signer ce contrat.

Vote POUR à l'unanimité.

2 - Convention avec le département pour busage fossé les Fontaines

Dans le cadre des travaux de busage du fossé côté gauche, le long de la RD 301, en sortant de Vallon en Sully, direction Nassigny, lieudit les Fontaines, qui seront exécutés par l'entreprise COLAS, le conseil départemental a fait parvenir une convention pour autoriser la commune à réaliser ces travaux sur l'accotement pour la construction d'un collecteur de transfert d'eaux pluviales. La commune assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de la totalité des travaux, dont le coût s'élève à 7 800 € TTC.

La commune assurera l'entretien, la maintenance et le renouvellement des ouvrages.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

Vote POUR à l'unanimité.

3 - Bail avec TDF

TDF, qui loue depuis fin 2006 une partie d'une parcelle de terrain cadastrée ZS 69, a fait parvenir un nouveau bail intégrant la convention de passage et de tréfonds. Ce nouveau bail débutera dès que les deux parties l'auront signé pour une durée de 20 ans.

Le présent bail est consenti moyennant le versement d'un loyer annuel comprenant une partie fixe de 500 € et une partie variable forfaitaire de 1500 € par opérateur, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications justifiant d'un contrat d'accueil avec TDF.

Au jour de la signature, compte-tenu de la présence d'un opérateur, le loyer s'élève à 2000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de le signer.

Vote POUR à l'unanimité.

ACHAT DE MATERIEL D'OCCASION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un ancien médecin de Montluçon propose du matériel médical d'occasion à la vente, à savoir une table de consultation, une armoire haute et une armoire basse, un tabouret et un chariot, pour le prix de 500 € TTC.

Une délibération est nécessaire pour valider cet achat si le conseil municipal est d'accord pour autoriser cette dépense.

Ce matériel pourrait être stocké dans l'infirmerie du complexe sportif.

Vote POUR à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET D'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CARRIERE DE SABLE ET GRAVIERS SUR LA COMMUNE D'EPINEUIL LE FLEURIEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale présentée par la société 'les sablières de la Perche » pour l'ouverture d'une nouvelle carrière de sable et graviers, située sur le territoire de la commune d'Epineuil-le-Fleuriel, au lieu-dit les Auberts, s'est achevée le 19 novembre 2020.

La commune de VALLON EN SULLY, en qualité de commune limitrophe, doit donner un avis sur ce projet.

Après examen du dossier, le conseil municipal, à l'unanimité,

DIT qu'il est à noter que l'accès au site se fera par la RD 64 en empruntant le chemin rural de la Trambouille, sur la commune d'Epineuil, puis celui des Auberts. Les problématiques de cohabitation du canal de Berry à vélo et d'exploitation des sablières sont multiples (danger, poussières, chaussée glissante en période humide, bruit, impact visuel, ...)

DIT qu'il serait préférable de privilégier la voie verte le long du linéaire du canal de Berry, et pour pallier aux désagréments de cette carrière, de créer un écran végétal haut et dense qui séparerait la parcelle ZR 22 et la voie verte et diminuer la surface d'extraction. Cet écran végétal atténuerait les bruits, la poussière, l'impact paysager et permettrait à la faune de continuer à nidifier sur ce site où 20 espèces d'oiseaux ont été recensées, et parmi ces 20 espèces, 14 sont protégées sur le territoire français.

L'aménagement des berges du canal pour y installer un itinéraire de découverte destiné aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite et, dans certains cas, aux cavaliers, dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale, s'inscrit directement dans une stratégie nationale. L'enjeu de ce projet est d'amener les usagers, qu'ils soient touristes ou locaux, à découvrir le territoire du Berry et d'en faire un élément novateur, à portée nationale et internationale, ce petit tronçon faisant partie de la véloroute V46 « Cœur de France », qui relie Montluçon à Tours

CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

La Préfecture de l'Allier souhaite que le conseil municipal procède à la nomination d'un élu correspondant sécurité routière. Celui-ci sera le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veillera à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière, ainsi qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Monsieur le Maire propose M. LAPP Gilbert, en sa qualité de gendarme retraité.

Vote POUR à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2019

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2019 rédigé par le syndicat eau et assainissement Nord Rive Droite du Cher. Ce document a été transmis à l'ensemble des conseillers par mel.

RADIATIONS A L'INVENTAIRE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour radier de l'inventaire deux débroussailleuses STIHL datant de 1997 et 1999, qui sont hors service.

Vote POUR à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait le point sur la vente du point infos. Le compromis a été signé le 10 novembre et les conventions de mise à disposition de locaux résiliées le 11 novembre par lettre recommandée avec avis de réception. Le preneur saura avant le 31 décembre s'il a obtenu son prêt pour l'acquisition.
- Le nouveau camion FIAT Ducato pour les services techniques a enfin été livré.
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers du départ de la locataire du 8 rue des trois frères Pasquier au 16 décembre. Ces locaux, après réfection, pourraient être proposés ensuite à l'assistante sociale, et à l'épicerie solidaire, si le point infos est vendu.
- Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande d'un administré qui souhaite acquérir environ 2000 m² de la parcelle communale AN 424 d'une contenance de 16 457 m² (carrière rue Charles Vénuat). La somme de 2000 € lui a été proposée, les frais de géomètre, de notaire et de clôture restant à sa charge. Une rencontre aura lieu avec cette personne une fois le confinement terminé pour déterminer sur place l'emplacement qui lui sera vendu et une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour acter la vente.

Fin de la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance,



Monsieur le Maire,

M. KEMIH
Maire